



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

Réunion du Conseil Municipal Ordinaire du Jeudi 16 juin 2016

Présents :

MM. GANÉE Roger, IMBERT Alain, DA SILVA Carlos, BOULAHYA Rachid, et
Mmes HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, BROCCOT Nathalie.

Absent(s)-excusé(s):

M. TRAPET Edouard

MM. GANÉE Jean-François (procuration à GANÉE Roger), GIORGIS Jean-Jacques
(procuration à IMBERT Alain), ERTUGRUL Ali (procuration à HOSTALIER
Valérie), GELIN Yves (procuration à BOULAHYA Rachid) et Mmes ROUX
Michèle (procuration à DA SILVA Carlos), SUILLEROT Emilie (procuration à
BROCCOT Nathalie)

A 20 heures 45, Monsieur le Maire, constate que le quorum n'est pas atteint. *Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.*

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des [articles L. 2121-10 à L. 2121-12](#), ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Monsieur le Maire décide la tenue d'un conseil municipal extraordinaire le mardi 21 juin 2016 à 18 heures et lève la séance.

Saint-Usage, le 17 juin 2016

Le Maire,

Roger GANÉE

